



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pédagogie

Question écrite n° 37414

Texte de la question

M. Pierre Lang attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la dégradation du niveau d'anglais des élèves français. Selon une récente étude comparative sur les compétences en anglais des jeunes de sept pays européens, les élèves français sont les plus mauvais. Ce constat est d'autant plus préoccupant que le niveau ne s'améliore pas : entre 1996 et 2002, les performances des élèves français, garçons ou filles, ont fortement baissé, quel que soit le domaine de compétences. Parmi les explications avancées, l'étude cite le comportement trop passif des élèves en cours d'anglais, le caractère scolaire de l'enseignement, plus axé sur la grammaire que sur la communication orale, l'insuffisante formation continue des enseignants, ou encore le nombre très variable d'heures de cours consacrées à l'apprentissage de l'anglais dans les différents pays européens. En outre, l'étude relève un usage abusif du français en classe pendant les cours de langue, et souligne que seuls 50 % des enseignants déclarent avoir fait un séjour d'au moins six mois dans un pays anglophone. Alors que l'Europe s'élargit, et que la compétition économique internationale impose de s'ouvrir aux langues étrangères, en particulier l'anglais, il souhaiterait connaître sa position sur les résultats de cette étude. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour améliorer l'enseignement des langues vivantes dans notre pays.

Texte de la réponse

Les résultats de l'enquête européenne récemment publiée doivent être relativisés. Les sept pays qui ont pris part à cette enquête sont, hormis le nôtre et l'Espagne, des pays nordiques pour la plupart et, pour quatre d'entre eux, de langue germanique donc plus proche de l'anglais. En outre, leur moindre importance démographique et la modestie de la diffusion de leurs langues respectives hors de leurs frontières conduisent ces pays à tolérer bien plus que nous ne le faisons l'emploi de la langue anglaise, en renonçant par exemple au doublage ou au sous-titrage des films à la télévision. Quant à l'Espagne, elle a généralisé l'enseignement - de l'anglais à l'école primaire depuis dix ans. Il n'en reste pas moins que l'enseignement des langues vivantes constitue l'une des priorités du système éducatif français. C'est dans cette optique que cet enseignement a été introduit dans les horaires et programmes de l'école primaire à partir de la rentrée 2002. Afin d'en améliorer l'efficacité, une réforme générale des programmes d'enseignement est en cours au collège et au lycée. Elle s'appuie à la fois sur une meilleure articulation entre les trois aspects fondamentaux de l'enseignement des langues qui caractérise notre système éducatif : l'acquisition de compétences de communication (à l'oral et à l'écrit, en compréhension et en expression), de compétences linguistiques et de compétences culturelles. Elle s'inscrit dans une perspective internationale en s'appuyant sur le Cadre européen commun de référence pour les langues construit par le Conseil de l'Europe. Un colloque a été organisé par la direction de l'enseignement scolaire en étroite collaboration avec l'inspection générale de l'éducation nationale les 4 et 5 décembre 2003 sur la place de compétences culturelles dans l'enseignement des langues : il s'agit notamment de prévenir toute dérive conduisant à des cours de civilisation en français et tout en enrichissant le périmètre d'approche de langue au-delà d'un « tout communicatif » dont on constate les limites. De telles opérations visent à alimenter la politique académique de formation des enseignants. L'organisation d'échanges et de stages linguistiques est

bien entendu un outil à développer, dans le cadre toutefois des contraintes budgétaires qui sont fixées aux recteurs. Ces opérations font partie des priorités des délégations académiques à la coopération et aux relations internationales. Il faut enfin noter tout le bénéfice qui devrait être acquis, dans le futur, du développement des échanges étudiants (par exemple par le programme Erasmus) dans la formation initiale des enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lang](#)

Circonscription : Moselle (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37414

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 2004, page 2895

Réponse publiée le : 6 juillet 2004, page 5133